



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/316

S/18891

2 juin 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Points 31, 73, 131, 136 et 140 de la
liste préliminaire*

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE
RECRUTEMENT, L'UTILISATION,
LE FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION
DE MERCENAIRES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 2 juin 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Comme suite à notre lettre du 12 mai 1987 (A/42/291-S/18861), j'ai l'honneur de vous signaler les graves incidents ci-après de violation du territoire terrestre pakistanais par la partie afghane, qui se sont produits dans le secteur de Chitral, dans le district de Mohmand, dans le district de Kurram et dans le secteur de Chaman, entre le 25 et le 30 mai 1987 :

Secteur de Chitral

A 21 h 10, le 27 mai 1987, quelques rafales d'armes individuelles ont été tirées sur le village d'Arandu, qui ont blessé un ressortissant pakistanais;

* A/42/50 et Corr.1.

District de Mohmand

Entre 10 h 20 et 10 h 50, le 30 mai 1987, 25 salves d'artillerie ont été tirées, qui sont tombées dans la région du col de Nawa, et qui ont blessé un soldat de l'armée pakistanaise et un réfugié afghan;

District de Kurram

A 19 h 30, le 25 mai 1987, six salves d'artillerie ont été tirées, qui sont tombées dans la région de Teri Mangal et qui ont tué un employé civil du corps des gardes frontière;

Entre 18 heures et 19 h 5, le 27 mai 1987, 39 salves d'artillerie ont été tirées, qui sont tombées dans la région d'Ali Mangal et qui ont blessé deux ressortissantes pakistanaises;

A 5 heures, le 30 mai 1987, 26 salves d'artillerie ont été tirées, qui sont tombées dans la région d'Ali Mangal et qui ont tué un réfugié afghan et blessé un autre;

A 9 h 55, le 30 mai 1987, 49 salves d'artillerie ont été tirées, qui sont tombées dans la région d'Ali Mangal et qui ont tué trois hommes (deux nationaux pakistanais et un réfugié afghan) et blessé cinq autres (quatre nationaux pakistanais et un réfugié afghan);

Secteur de Chaman

Entre 21 heures et 22 heures, le 25 mai 1987, 10 obus de char ont été tirés, qui sont tombés dans un camp de réfugiés afghans à Boghra Karez et qui ont blessé quatre réfugiés afghans.

Le Chargé d'affaires afghan a été convoqué au Ministère des affaires étrangères à Islamabad le 2 juin 1987; il a entendu des protestations énergiques au sujet de ces attaques non provoquées. Il lui a été demandé d'informer les autorités afghanes que si ces attaques ne cessaient pas, l'entière responsabilité des graves conséquences qui en résulteraient retomberait sur les autorités de Kaboul.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 31, 73, 131, 136 et 140 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ